

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 142 (1991)

Heft: 6

Nachruf: En hommage à M. Philippe Gigandet, inspecteur forestier

Autor: Frund, Charles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

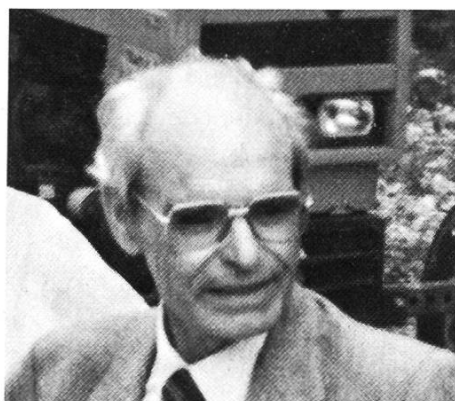
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



En hommage à M. Philippe Gigandet, inspecteur forestier

Une foule nombreuse de collègues, de gardes, de responsables communaux et d'amis étaient présents le 13 mars 1991 à Tavannes, aux funérailles de M. Gigandet.

Il y a moins de trois ans, il prenait sa retraite, après 37 ans d'activité dans les forêts jurassiennes, principalement aux Franches-Montagnes, son pays d'origine. Il voit le jour aux Genevez en 1924. Après sa maturité à St-Maurice, il entre à la section forestière de l'EPF de Zurich. Les études, à cette époque, sont perturbées par les périodes de service militaire imposées par la Mobilisation. C'est à Zofingue qu'il fait son stage de plaine. Il y acquiert des notions de sylviculture dont il va faire référence sa carrière durant. Puis, à Stans, il se mesure à la forêt de montagne.

Il obtient son brevet d'éligibilité en 1950, ce qui lui permettra d'exercer une activité d'ingénieur forestier indépendant. Ce fut une période difficile pour lui et la famille qu'il vient de fonder. Les projets sont peu nombreux et il doit vaincre l'hostilité d'un service forestier officiel qui ne partage pas ses convictions politiques.

En 1958 il est nommé à la Conservation des forêts à Delémont, puis en 1963 à la tête de l'arrondissement de Tavannes. Il va alors donner sa pleine mesure. La sylviculture a sa prédilection. Adeptes de la forêt naturelle, il procède par des interventions toutes de finesse.

Enfant de La Montagne, il sait le rôle de la forêt sur le climat et le paysage. C'est avec passion qu'il défend les boisés sur pâturages menacés par les conceptions modernes d'une agriculture intensive.

La réalisation de remaniements parcellaires forestiers va l'engager dans la construction de nombreux chemins dont il connaît la nécessité.

Il attache beaucoup d'importance à ce que les forêts soient confiées à des gardes compétents.

Les menaces d'une place d'armes aux Franches-Montagnes, et le problème jurassien l'amènent à s'engager sur le plan politique. Il le fit avec les convictions d'un militant, mais toujours dans le respect des opinions d'autrui. L'attachement qu'il porte à son pays et à sa région, il le traduit par un engagement personnel sur le plan professionnel, politique et social.

Il enseigna à l'Ecole professionnelle de Tramelan; il présidera deux associations régionales de propriétaires de forêts; il fut élu au Conseil communal de Tavannes.

Il fut également actif dans de nombreuses organisations locales, car on apprécie M. Gigandet, on aime sa franchise directe, sa fidélité à la parole donnée, son désintéressement.

Que par ce témoignage, sa famille et ses amis trouvent une consolation dans leur peine et une force pour supporter leur chagrin.

Charles Frund

Verfasser: Charles Frund, inspecteur forestier, Arrondissement forestier 2, CH-2900 Porrentruy.